

INTERNATIONAL

France : Macron giflé dans la Drome !

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

Le président français a été agressé hier en début d'après-midi lors d'un déplacement dans le département de la Drôme, à Tain-l'Hermitage, dans le sud-est de la France. La scène s'est déroulée aux abords du lycée hôtelier qu'il venait de visiter.

Ainsi, en bras de chemise, il se dirigeait vers un groupe de personnes rassemblées derrière des barrières de sécurité lorsqu'un homme portant un tee-shirt kaki, une barbe noire et une chevelure longue, portait une gifle au président de la République, tandis qu'une voix hurle le cri de guerre royaliste « Montjoie Saint Denis ! », ainsi que « À bas la macronie ». Les services de sécurité de l'Élysée interviennent aussitôt.

Cette très courte scène est visible dans une vidéo amateur qui circule sur les réseaux sociaux. À ce moment-là, aucune caméra officielle, ni aucun journaliste n'était présent. L'Élysée confirme cet incident, mais minimise en parlant de « tentative de gifle ». Le chef de l'État français a ensuite poursuivi son déplacement par un déjeuner dans un restaurant de Valence.

Suite à cet incident, deux hommes ont été interpellés et placés en garde à vue. Il s'agit de deux Drômois âgés de 28 ans, inconnus de la justice, a précisé Alex Perrin, procureur de la République à Valence. « À ce stade des gardes à vue, leurs motivations ne sont pas connues », a-t-il ajouté, sans préciser davantage le profil des suspects.

Seuls indices décelables dans la vidéo amateur de l'incident, le cri de ralliement des royalistes, emprunté aux guerres des XI et XIIe siècles en France. Le slogan est régulièrement réapparu depuis. En 2018, il avait été utilisé par un militant de l'Action française, un mouvement royaliste d'extrême-droite au moment où il écrasait une tarte à la crème sur le visage du député, La France insoumise, Éric Coquerel. Dans l'affaire de Tain-l'Hermitage, une enquête a été ouverte pour violence sur personne dépositaire de l'autorité publique.

Les réactions n'ont pas tardé. La classe politique française a condamné unanimement. Devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre Jean Castex a appelé à un « sursaut républicain ». « Nous sommes tous concernés, il en va des fondements de notre démocratie », a-t-il pesté.



Photo: DR

ANNONCES LÉGALES

VIVO ENERGY GABON
SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 1.875.000.000
DE FRANCS CFA SIEGE SOCIAL: 234 BOULEVARD
BESSIEUX
B.P. 224 LIBREVILLE
R.C.C.M. LIBREVILLE: 2001 B00984
NIF: 790 183 C

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le lundi 21 juin 2021 à 10 heures au siège social à Libreville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice ainsi que sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique;
2. Approbation desdits comptes et conventions;
3. Quitus aux Administrateurs;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Constat d'irrégularité et nouvelle affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
6. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur;
7. Détermination du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021 ;

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE:

8. Point sur la situation des capitaux propres de la société;
9. Prise en compte du changement de dénomination sociale de l'Actionnaire Majoritaire et modification corrélative des statuts;
10. Adoption des dispositions statutaires modifiées; II. Pouvoirs pour formalités.

Tout Actionnaire ou Représentant légal d'Actionnaire sera admis à l'Assemblée ou pourra s'y faire représenter par un mandataire de son choix, même non Actionnaire. Un mandataire peut représenter plusieurs Actionnaires. Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au Siège social avant l'Assemblée.

Les rapports du Conseil d'Administration et le texte des Résolutions soumises à l'Assemblée seront tenus à la disposition des Actionnaires au siège social sis au 234, Boulevard Bessieux.

Le Conseil d'Administration 15863

PPG GABON

Société Anonyme au capital de 396.000.000 francs CFA
Siège social: Ville d'Owendo
BP 4017
RCCM Libreville N°2003B02457
Num. Stat.: n° 90 940N

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 25 juin 2021 à 11h00 dans les bureaux de la Société, sis à la Zone Industrielle d'Owendo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice ainsi que sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
2. Approbation des états financiers de synthèse annuels et des conventions ;
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Fixation du montant des indemnités de fonctions allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020 ;
6. Pouvoirs pour formalités

Tout Actionnaire ou représentant légal d'Actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire. Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

Vous pourrez également participer à l'Assemblée à distance, par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant votre identification ou exprimer votre vote par télécopie, par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à condition d'en informer le Président

du Conseil d'Administration au moins trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée et que votre vote soit réceptionné par la société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée.

Les documents prescrits par l'article 525 de l'Acte Uniforme susvisé seront tenus à la disposition des Actionnaires au siège social où ils pourront en prendre connaissance soit par eux-mêmes soit par mandataire dûment habilité.

Le Conseil d'Administration 15871

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

15773 — Cuisinier cherche emploi.tél:062 96 47 55

15819 — Homme permis CD cherche emploi. Tél: 077 99 35 35

15831 — Dame de ménage cherche emploi logée&nourrie. 074 40 55 83

15833 — Dame de ménage santoméenne cherche emploi 1/2jrnée. 066 58 15 00

15844 — Dame Gab cher empl ménagère 3fois/sem matin, après-midi ou 1/2jrnée. 077 23 54 77

15862 — Jeune dame Togolaise cherche emploi ménagère 1/2 jrnée ou 3X/sem. 062 15 15 06

AVIS DE RECHERCHE

Madame Marie-Rose UZAMUKUNDA épouse NJOKU prie son Monsieur NJOKU Hippolitus Oscar de rejoindre le domicile conjugal qu'il a quitté depuis le 31 octobre 2012. 15851

AVIS

Rappel du profil recherché à publier dans l'annonce de recrutement

Description du poste : Rattaché(e) au bureau de l'Association pour la Promotion des Écoles Publiques Conventionnées du Gabon (APEPC « Nouvelle Gestion»), vous aurez pour missions principales de garantir la bonne gestion administrative et financière de l'association et des Écoles Publiques Conventionnées du Gabon (EPC). Contrôler la bonne exécution des budgets et la correcte justification des recettes et dépenses avec le bureau de l'APEPC et coordonner les activités placées sous sa supervision.

Tâches principales

- Être le garant des activités de Comptabilité, Contrôle de Gestion, Trésorerie et logistique (saisie comptable, contrôle, justification, etc ...)
- Elaborer les reportings financiers
- Gérer les relations avec les fournisseurs, les partenaires et les chefs d'établissements ainsi que leurs secrétaires
- Gérer les relations avec le cabinet comptable et le Commissaire aux comptes
- Animer et manager l'équipe des secrétaires de l'APEPC et des EPC

Profil recherché :

Candidat (e) titulaire d'un diplôme de type Bac + 4 minimum en audit ou en finance-comptabilité (DCG/DECF,DSCG/DESCF, expertise comptable), assorti d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum en tant que responsable de comptabilité ou de mission d'audit. Une expérience en cabinet d'audit représente un atout pour réussir à cette fonction.

Compétences clés :

Connaître les règles de la finance et de la comptabilité
Connaître les contraintes liées au droit (social, des affaires) à l'OHADA, au code général des impôts, aux normes d'audits, et au contrôle de gestion
Connaître le plan comptable OHADA
Connaître les risques comptables et financiers
Savoir produire les états financiers
Savoir gérer les flux financiers, notamment la trésorerie, et préconiser des actions correctives et d'amélioration
Savoir centraliser l'ensemble des contrats liés à l'activité administrative et financière établis et intervenir en cas de litiges
Savoir accompagner et conseiller le bureau de l'APEPC et les directeurs d'EPC sur les budgets prévisionnels
Savoir gérer les relations avec les collecteurs de fonds (banques ...)
Savoir gérer la fiscalité et les aspects sociaux (paiement des charges fiscales et sociales ...)
Savoir animer et encadrer une équipe
Très bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (Office, SAGE, ERP, SAP, etc.) est indispensable.
Bon esprit critique, Capacités d'analyse et de synthèse, Être force de propositions, Grande aisance relationnelle sont requis.
Contact: recrutementapepc@gmail.com 15834

COUTURE SARON

La responsable de l'entreprise «COUTURE SARON», ayant constaté l'absence de Monsieur SUNDAY Daniel, de son poste de travail depuis le 17 mai 2021, demande à l'intéressé de regagner son poste sous huitaine, dès publication du présent communiqué.

Faute par lui de s'exécuter, il sera considéré comme démissionnaire. 15836